



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 mars 2011
18 heures 00

SL/VC

N° 001178

Service des
Ressources
Humaines -
Propagande élections
cantonales des 20 et
27 mars 2011.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que les élections cantonales ont lieu tous les six ans pour désigner les membres du conseil général du département. Toutefois pour ceux élus en mars 2011, leur mandat expirera en mars 2014 conformément à la Loi n° 2010-145 du 16 février 2010 organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux - création des conseillers territoriaux.

En application des articles L 241 et R 110 du code électoral, une convention relative aux travaux de mise sous plis pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2010 a été signée le 27 janvier 2010 entre la Préfecture de Vaucluse, représentée par le Préfet du Département de Vaucluse et la Commune d'Apt représentée par Monsieur Olivier CUREL, Maire d'Apt.

Depuis les dernières élections municipales et cantonales (9 et 16 mars 2008), les opérations de mise sous plis et d'expédition de la propagande électorale ne sont plus assurées par les services de la préfecture. Les communes sont chargées d'indemniser les agents ayant réalisé ces travaux. En contrepartie, dans le cadre des crédits mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, l'Etat rembourse les dépenses prises en charge par la commune, pour l'ensemble des travaux susvisés (rémunérations, charges, etc.), selon un barème. Il revient à la commune, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées de rémunérer le personnel chargé de la mise sous pli et d'établir leur bulletin de paye.

La convention signée avec la Préfecture prévoit que le montant des crédits de la mise sous pli est calculé par le représentant de l'Etat en considération du nombre d'électeurs inscrits, du nombre de candidats et par tour de scrutin. Le montant des charges salariales et patronales est inclus dans le calcul de l'enveloppe.

Par note de service du 4 février 2011, il a été demandé aux chefs de services d'informer les agents municipaux souhaitant participer à la mise sous pli pour l'envoi de la propagande aux électeurs pour l'ensemble du canton de se manifester auprès du service élection avant le 15 février 2011.

30 agents municipaux se sont déclarés et ont participé aux travaux de propagande électorale.

Il est proposé au conseil de procéder à la mise en paiement de ces travaux pour les agents municipaux ayant assurés la mise sous pli pour l'envoi de la propagande aux électeurs.

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

DECIDE, de reverser la dotation perçue pour les travaux de mise sous pli de la propagande électorale des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 au personnel administratif comme suit :

Un forfait de 300 euros net sera versé aux agents ayant participé aux travaux de mise sous pli du 1er tour.

Un forfait de 200 euros net sera versé aux agents ayant participé aux travaux de mise sous pli du 2nd tour.

AUTORISE, Monsieur le Maire à verser ces forfaits aux agents concernés via les bulletins de paie du mois d'avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**